

Attestation d'adhésion à un contrat labellisé

Paris, le 14 décembre 2020



CROIZARD CELINE
LA PRISE
9 RESIDENCE DES OISEAUX
16140 AIGRE

N° adhérent : 20288725

N° contrat : 0003602740

Cotisation mensuelle TTC : 132,70 €

Cotisation TTC totale du 01/01/2021 au 31/12/2021 : 1327,00 € (dont 2 mois gratuits)

Date d'adhésion : 01/12/2020



Bénéficiaire(s)	Cotisation mensuelle TTC Santé	Cotisation mensuelle TTC Prévoyance
CELINE CROIZARD 13/07/1981	43,20 €	-
GAETAN CROIZARD 07/06/1985	39,90 €	-
EVA CROIZARD 24/08/2007	24,80 €	-
ROMAN CROIZARD 04/09/2013	24,80 €	-
EDEN CROIZARD 25/09/2018	-	-

Alain Gianazza,
Président général de la Mutuelle Nationale Territoriale
atteste que

CROIZARD CELINE

adhère au règlement mutualiste Santé de la MNT, labellisé le 12 août 2019 par Actélier, labellisation publiée par le ministre en charge des collectivités territoriales.

Comment recevoir votre participation employeur ?

Ce règlement mutualiste Santé a reçu une labellisation nationale. Cette distinction certifie que votre couverture participe aux équilibres de solidarité entre agents territoriaux et a été spécifiquement conçue pour les agents de la Fonction publique territoriale.

Elle vous permet de bénéficier de la participation de votre collectivité territoriale au financement de votre cotisation si celle-ci l'a mise en place, dans le cadre de la labellisation.

Afin de bénéficier de l'aide financière de la part de votre employeur, il vous suffit de lui présenter cette attestation.

Cette attestation ne vous concerne pas si vous êtes retraités, ou non éligible à la participation d'un employeur public local.

Mutuelle Nationale Territoriale, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584 – Tel. : 09 72 72 02 02 (prix d'un appel local, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30). Retrouvez tous vos avantages et vos informations sur votre espace : adhérents.mnt.fr